

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 01/03/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle du Plateau technique – Service : Urgences/Evasan – Unité : Urgences
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en médecine d'urgence
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget du Centre Hospitalier de Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : 2104
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Pirae – Taaone
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le praticien hospitalier spécialisé en médecine d'urgence assure le dépistage et le diagnostic médical des patients admis aux Urgences. Il consolide l'équipe du service, composée de médecins urgentistes d'expérience s'impliquant dans les différentes missions et susceptibles de développer de nouvelles techniques, d'optimiser l'organisation, d'assurer la formation des équipes et l'évaluation des pratiques conformément au projet d'Etablissement.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service des Urgences et du SAMU
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Moyens informatiques et bureautiques ;- Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb) ;- Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité ;- Accès à la bibliothèque médicale.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- En garde de 12 heures sur les créneaux 8h – 20h ; 20h – 8h ;- Possible mission longue durée pour certaines évasans lointaines et à logistique compliquée (bateau, hélicoptère, avion).
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Assurer tous actes de prévention, de diagnostic et de thérapie pratiqués en médecine d'urgence ;- Assurer les consultations médicales et rédiger des actes médicaux (compte-rendu opératoire, compte-rendu d'hospitalisation, Certificat médical initial (CMI), etc.) ;- Participer au SMUR routier sur Tahiti ;- Participer au SMUR aérien et maritime dans tous les archipels ;- Participer à la régulation au Centre 15 du SAMU ;- Participer à la gestion des lits de surveillance de très courte durée ;- Assurer la prise en charge des patients hospitalisés dans l'établissement ;- Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information).
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Participer à la formation médicale continue et évaluer les pratiques professionnelles (réunions de service, journées du Pacifique, inscriptions à divers Diplômes Inter Universitaires (DIU)) ;- Participer aux enseignements au CESU du SAMU (ateliers, simulation) ;- Participer aux Staff, à la rédaction de la Revue de Mortalité et de Morbidité (RMM), aux discordances radio-clinique ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au travail d'amélioration de la prise en charge des urgences vitales ; - Participer à l'émulation scientifique du service (rédaction de protocoles, de revues de dossiers, etc.) ; - Participer à l'organisation et à l'optimisation des différentes unités fonctionnelles ; - Participer à l'encadrement quotidien, à la formation pédagogique et au tutorat des internes du service ; - Participer éventuellement à différentes commissions d'établissement ; - Participer à l'enseignement de l'échographie au sein du service des urgences (Tutorat dans le cadre du Diplôme Universitaire (DU) d'échographie appliquée à l'urgence).
--	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIENS HOSPITALIERS
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État de Docteur en médecine ; - Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de médecine générale ; - Certificat d'aptitude à la médecine d'urgence ou Capacité de médecine d'urgence ou Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires (DESC) de médecine d'urgence ; - Qualification de médecin hyperbariste ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en médecine d'urgence sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13 ;			X
	- Compétences spécifiques au transport médicalisé afin de garantir la meilleure prise en charge souhaitée ;			X
	- Animation d'équipe ;		X	
	- Connaissances bureautiques ;		X	
	- Bonne connaissance de l'environnement géographique et sanitaire de la Polynésie et des coutumes locales ;		X	
	- Déontologie ;			X
	- Disponibilité ;		X	
	- Esprit d'équipe ;		X	
	- Intégrité éthique ;			X
	- Management d'équipe ;		X	
	- Polyvalence ;		X	
	- Secret professionnel et médical.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité du service impose une solide expérience médicale en médecine d'urgence intra et extra hospitalière ainsi qu'en régulation médicale ; - Activité antérieure au sein du service des urgences du CHPF.
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Régulation et échographie d'Urgence
----	---

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :